



## PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 19 MARS 2019

**Présidence :** Catarina ROSA

**Rédaction du procès-verbal :** Cinthia ROTH

**Membres actifs présents :** Selim BELGHOUL, Marine BORELLA, Julian CHRETIEN,  
5 Nadja CRISAFULLI, Hadrien DAMI, Constance DAMI, Maureen DELLA CROCE, Fanny  
EISENHUT, Florian FRANZISKAKIS, Claire LIBOIS, Gabriel MARQUES LOPES, Sophie  
MENGOTTI, Vincent NICOLET, Giulia NOMBLOT, Catarina ROSA, Cinthia ROTH, Laura  
ROUX, Mikaël SANTOS, Luc SCHALLER, Yannis SCHWERI, Arun SENCHYNA, Laurence  
10 SRIUNYOO (dite LOULOU), Nicolai TCHETCHELACHVILI, Corine THEISEN, Yann  
WAECHTER.

**Membres de soutien présents :** Maria Antonia ROUX.

**Excusé-e-s :** Antoine BARRAS, Anthony D'EREDITÀ, Natascha MICHEL.

---

### 15 **Ordre du jour :**

1. Accueil et bienvenue
2. Élection de deux scrutateurs
3. Approbation de l'ordre du jour
4. Approbation du procès-verbal de l'AG du 11 mars 2018 et de l'erratum
- 20 5. Bilan de l'année écoulée
  - a. *Retour sur le rapport d'activité*
  - b. *Bilan du comité par la présidente*
  - c. *Bilan de l'exploitation*
    - 25 i. *Mot de l'exploitant*
    - ii. *Commission service, exploitation et entretien (comm' S.Ex.E)*
    - iii. *Commission culturelle (CoCu)*
    - iv. *Commission carte (CoCa)*
    - v. *Commission communication (CoCo)*
6. Rapport de la trésorerie
- 30 7. Rapport des vérificateurs des comptes et approbation des comptes
8. Approbation du budget 2019

9. Modification des statuts

a. *Apolitisme (modification de l'art. 23)*

b. *Statut des membres*

35 i. *Suppression du statut de membre de soutien (modifications multiples)*

ii. *Clarification de la situation actuelle (modification de l'art. 5, al. 2)*

c. *Abaissement du quorum (modification de l'art. 14, al. 3)*

d. *Abaissement de la part des membres nécessaires pour convoquer une AG (modification de l'art.14, al. 2)*

40 e. *Statut des éventuels salariés au comité (modification de l'art. 22)*

f. *Modifications cosmétiques*

10. Montant des cotisations annuelles

11. Vote de décharge du comité 2018

12. Élection du comité

45 13. Élection des vérificateurs des comptes

14. Présidence des commissions

15. Divers

## 1. Accueil et bienvenue

50 *22 membres actifs sont présents au début de l'assemblée générale.*

Catarina ROSA, présidente de l'association, souhaite la bienvenue à tous.

Elle présente les excuses du comité pour les problèmes rencontrés lors de la dernière assemblée générale du 11 mars 2018, où des modifications de statuts approuvées à la majorité simple ont été annoncées comme valides sans tenir compte du fait que la majorité nécessaire des 2/3 des voix n'avait pas été atteinte. De ce fait, un erratum a été joint au PV de la dernière AG. Les modifications non entérinées en 2018 seront à nouveau abordées lors de cette assemblée générale.

## 2. Élection de deux scrutateurs

60 Constance DAMI et Sophie MENGOTTI sont nommées scrutatrices à l'unanimité des membres présents.

## 3. Approbation de l'ordre du jour

Catarina ROSA demande s'il y a des remarques concernant l'ordre du jour. Ce n'est pas le cas.

**L'ordre du jour est approuvé sans modification à l'unanimité des membres présents.**

## 4. Approbation du procès-verbal de l'AG du 11 mars 2018 et de l'erratum

65 Catarina ROSA demande s'il y a des remarques concernant le PV de l'assemblée générale du 11 mars 2018.

Florian FRANZISKAKIS signale qu'il a été oublié dans la liste des présents de ce procès-verbal.

70 Arun SENCHYNA fait remarquer que le procès-verbal de la dernière assemblée générale a très bien été écrit par Laura ROUX. Elle est remerciée pour cet excellent travail.

**Le procès-verbal de l'AG du 11 mars 2018 et l'erratum qui y est joint sont approuvés à l'unanimité des 22 membres actifs présents.**

## 5. Bilan de l'année écoulée

### *a. Retour sur le rapport d'activité*

75 Catarina ROSA demande s'il y a des questions ou des remarques sur le rapport d'activité.

Florian FRANZISKAKIS et Mikaël SANTOS trouvent que le bilan de la trésorerie est minimaliste. Il n'y a pas de chiffres évoqués (le chiffre d'affaire annuel, notamment, n'y figure pas).

80 Arun SENCHYNA trouve le rapport bien présenté et bien illustré. Il devrait selon lui être valorisé, par exemple en étant mis à disposition sur la page Facebook de la Bretelle. Cela ne peut apporter que du bénéfice en termes d'image.

Yannis SCHWERI attire l'attention sur la photo à la première page. Elle n'est pas idéale selon lui si le rapport d'activité est envoyé pour une demande de subvention, par exemple. Laura ROUX signale que l'on peut remplacer la photo en fonction du destinataire.

85 Un grand merci et bravo à Laura ROUX pour ce rapport d'activité 2018.

### ***b. Bilan du comité par la présidente***

90 Catarina ROSA est très satisfaite de la manière dont le bureau du comité a fonctionné durant cette année écoulée. Elle mentionne la régularité de la présence des membres du comité lors des réunions. Il y a eu une bonne répartition des rôles, qui s'est adaptée aux possibilités de chacun.

Une nouveauté a été apportée aux réunions de comité avec un temps de parole par commission inscrit systématiquement à l'ordre du jour des réunions mensuelles.

Durant cette année, un événement majeur a été le changement de l'exploitant, Hadrien DAMI ayant repris l'exploitation à la place de Corine THEISEN.

95 Deux événements extra-muros (Fête de la Musique et soirée au Bateau Genève) ont eu lieu, avec un très bon investissement des membres de l'association ainsi que de leurs proches et amis. Catarina ROSA adresse un grand remerciement à tous ceux qui se sont investis dans ces événements et notamment à la super équipe de l'association Ballad qui a collaboré à la soirée au Bateau Genève et qui nous a fait une magnifique décoration.

100 Le point négatif de cette année est le cambriolage survenu à la Bretelle où de l'argent et des équipements ont été dérobés ou endommagés. Les démarches auprès de l'assurance sont en cours.

105 Catarina ROSA adresse un remerciement particulier à Corine THEISEN pour la gestion de la trésorerie, qui n'est pas une charge facile. Corine THEISEN annonce qu'elle quitte la trésorerie et est applaudie par toute l'assemblée.

L'assemblée remercie Catarina ROSA pour ses deux années de présidence et lui adresse un applaudissement général !

### ***c. Bilan de l'exploitation***

#### ***i. Mot de l'exploitant***

110 Hadrien DAMI, exploitant, prend la parole.

L'année 2018 fut l'année du changement. Il a fallu suivre un long trajet administratif qui a demandé un gros investissement personnel et a abouti au changement officiel d'exploitant en décembre 2018. Il a déjà entamé, dans le cadre de sa nouvelle fonction, des démarches administratives auprès des autorités avec l'obtention d'une autorisation annuelle d'animation

115 pour objectif. Le changement d'exploitant implique que les démarches doivent être reprises depuis le début et, pour le moment, seule une autorisation trimestrielle a été accordée pour les premier et deuxième trimestres 2019. Dans ce contexte, la Bretelle est confrontée à un problème de non-conformité des locaux sur le plan de l'isolation acoustique, dans un immeuble classé. Sans être grave, cette situation revêt un aspect politique et l'obtention de cette autorisation annuelle d'animation représenterait une certaine reconnaissance envers ce lieu historiquement culturel.

120 Un autre dossier administratif traité en 2018 fut le règlement d'amendes reçues pour des infractions, notamment dues à des volumes sonores trop élevés, commises en 2017 et au printemps 2018. Depuis lors, tout est en ordre. Les relations avec les voisins, le PCTN, ainsi que les divers organismes auxquels la Bretelle a affaire sont bonnes.

125 Hadrien DAMI remercie toutes les commissions qui contribuent à faire vivre et fonctionner la Bretelle.

#### *ii. Commission service, exploitation et entretien (comm' S.Ex.E)*

130 Laura ROUX prend la parole en tant que présidente de la commission service, exploitation et entretien.

135 L'année 2018 fut intense pour la commission qui a fait face à plusieurs changements au niveau des postes salariés avec le départ de Florian FRANZISKAKIS pour l'intendance et Yann WAECHTER pour l'entretien. De ce fait, une nouvelle intendante, Julie CARTON, a été recrutée (pour la première fois à l'extérieur de l'association), et Constance DAMI a repris le poste de responsable hygiène et entretien. Les contrats des salariés ont été mensualisés, avec un salaire fixe, et non plus un salaire horaire, le tout en conformité avec la CCNT. Cela démontre une stabilisation de notre activité et une meilleure compréhension de nos besoins en personnel salarié à la Bretelle.

140 Laura ROUX remercie Florian FRANZISKAKIS, Yann WAECHTER et Julie CARTON pour leur travail. Elle remercie également Constance DAMI, qui a repris l'intendance en janvier 2019 à la suite du départ de Julie CARTON, et Maureen DELLA CROCE, nouvelle responsable de l'entretien.

Cette année a également été l'occasion d'une rénovation du stock, qui s'est révélée absolument nécessaire et fut une véritable aventure !

145 Concernant le service, le recrutement a été poursuivi et l'association a accueilli beaucoup de nouveaux serveurs, ce qui est une bonne nouvelle. Laura ROUX regrette que les nouveaux serveurs soient peu nombreux à cette assemblée générale.

150 Laura ROUX démissionne de cette commission et rend hommage à toutes les personnes qui s'y investissent, car il s'agit d'un gros travail qui se fait dans l'ombre, et sans cette commission la Bretelle ne pourrait pas être ouverte chaque soir.

Fanny EISENHUT demande combien de serveurs compte actuellement la Bretelle. Laura ROUX estime qu'il y en a une trentaine. Arun SENCHYNA pense que, depuis le départ de cette aventure, on doit s'approcher de 80 personnes qui auraient servi à la Bretelle.

### *iii. Commission culturelle (CoCu)*

155 Yannis SCHWERI prend la parole en tant que président de la commission culturelle.

Beaucoup d'événements ont eu lieu durant cette année écoulée, dont plusieurs en partenariat avec d'autres associations, notamment Bars en Fête. Il y a eu deux événements extra-muros. L'une des nouveautés 2018 est l'organisation de soirées radios « World Wide Groove Station » dont les podcasts sont, pour le moment, diffusés en différé. Une diffusion live est prévue d'ici  
160 la fin 2019.

La commission aurait souhaité davantage d'évolution technique en 2018, notamment par l'acquisition de matériel, mais cela n'a pas pu être fait. La commission estime nécessaire que cela puisse se faire en 2019 pour un meilleur confort des artistes et une meilleure qualité des événements proposés.

165 Corine THEISEN félicite la commission pour son travail. Les soirées avec événements fonctionnent beaucoup mieux que les soirées sans événements. LOULOU souligne que le bar est rempli lors des concerts et que la qualité de ceux-ci commence à être reconnue.

Applaudissement général.

### *iv. Commission carte (CoCa)*

170 Le président Anthony D'EREDITÀ étant excusé, Yann WAECHTER prend la parole pour le bilan de la commission. Il rappelle que la promotion des produits du terroir a été ajoutée aux buts de l'association lors de l'assemblée générale ordinaire de l'année 2018. La commission a eu à cœur d'aller de l'avant en ce sens.

Cette année, Christian, de la brasserie Glouglou, a brassé bénévolement une bière pour la  
175 Bretelle, nommée « La Brelette ».

Le renforcement de la collaboration avec les brasseurs locaux, notamment par le biais de l'ABIG (Association des Brasseurs Indépendants de Genève), est l'un des projets que la commission souhaite poursuivre en 2019.

180 Un travail est également fourni pour que les serveurs puissent bénéficier de meilleures connaissances sur les produits de la région qui sont proposés au bar.

Arun SENCHYNA félicite la commission pour ses progrès et souligne l'excellent travail effectué dans la promotion du terroir.

185 Corine THEISEN félicite la CoCa, et plus particulièrement Anthony D'EREDITÀ, pour l'introduction de la monnaie Léman, qui promeut également le local et le terroir. Catarina ROSA précise que le système va être prochainement amélioré avec les nouveaux Lémans.

Applaudissements.

#### **v. Commission communication (CoCo)**

190 Catarina ROSA annonce que cette commission a été dissoute lors de l'avant-dernière réunion de comité.

Yann WAECHTER explique que cette décision a été prise car l'investissement dans cette commission était insuffisant pour atteindre les buts qu'elle s'était fixée. Pour autant, ces buts demeurent selon lui essentiels. Le projet de site web n'est pas abandonné, et un groupe de travail est en train d'être constitué pour y travailler. Les textes sont en cours d'écriture.

195 *Arrivée de Selim BELGHOUL. Membres actifs présents : 23.*

#### **d. Rapport de la trésorerie**

Les comptes 2018 sont présentés par Corine THEISEN, qui signale aux membres présents que le bilan et le compte de résultat figurent dans le dossier qui leur a été distribué.

200 La tenue de la trésorerie a fondamentalement changé cette année, car elle se fait maintenant en collaboration avec les membres de la commission comptes (CoComptes), créée lors de la dernière assemblée générale. Corine THEISEN remercie tous ceux qui l'ont aidée dans cette activité chronophage et énergivore. Un grand travail a été effectué pour alléger le travail de la trésorerie. Le fonctionnement est de plus en plus efficace.

205 En ce qui concerne les chiffres, il y avait un peu plus de 13'000 CHF sur le compte au 31 décembre 2018, ce qui représente beaucoup moins que les 20'000 CHF minimum souhaités. Le cambriolage a engendré des coûts qui n'ont pas encore été remboursés, cela explique en partie cette différence.

210 17'000 CHF de dettes à long terme, contractées au moment de la reprise du bar, ont été remboursés durant l'année. Il reste encore un peu moins de 40'000 CHF à rembourser. Les remboursements à venir ont été négociés et échelonnés avec les prêteurs.

215 Le chiffre d'affaire 2018 s'élève à 230'000 CHF. Après la déduction des diverses charges, le bénéfice dégagé est de 26,58 CHF. Laura ROUX, membre de la commission comptes, précise que ce chiffre est obtenu après remboursement des 17'000 CHF aux créanciers, ce qui signifie que l'association a dégagé un bénéfice sur son exploitation du bar qui se situe autour des 20'000 CHF. Les deux événements extra-muros ont bien contribué aux bénéfices, mais nous ne pourrions pas compter sur ces soirées (Fête de la Musique et Bateau Genève) chaque année ; il faudra en tenir compte dans les perspectives financières futures de la Bretelle.

Il faut retenir que le bénéfice est positif. Ces résultats sont plutôt louables pour notre association.

220 Fanny EISENHUT demande ce que contient le point 3891 « remboursements divers ». Laura ROUX détaille qu'il s'agit entre autres du remboursement de charges payées en trop par l'association, principalement de charges sociales (7'000 CHF qui avaient été versés en trop à l'OCAS par erreur au début de l'année 2017 ont ainsi été récupérés en 2018).

225 Selim BELGHOUL demande si les amendes reçues ont été stables par rapport à 2017. Hadrien DAMI précise que les amendes payées en 2018 sont majoritairement celles concernant des événements de 2017.

Corine THEISEN annonce sa démission du poste de trésorière.

230 Gabriel MARQUES LOPES félicite Corine THEISEN pour l'investissement dont elle a fait preuve au poste de trésorière, qui est très difficile à gérer, surtout au sein d'une association regroupant des personnes non-professionnelles. Applaudissements pour Corine THEISEN.

### *e. Rapport des vérificateurs des comptes et approbation des comptes*

Arun SENCHYNA lit le rapport. Les vérificateurs de comptes recommandent d'approuver les comptes 2018.

235 Arun SENCHYNA apprécie l'amélioration de la précision de la tenue des comptes. Les comptes sont positifs, notamment grâce aux événements extérieurs, soyons donc vigilants aux revenus liés uniquement à la tenue du bar. Nous sommes tous un peu vice-trésorier(ère)s de l'association et chacun doit être rigoureux dans la tenue des comptes durant les soirées de service et, pour les responsables de soirée, lors de la remise des pièces justificatives qui arrivent parfois trop tardivement à la trésorerie. Arun SENCHYNA recommande beaucoup plus de rigueur à chacun  
240 des membres et rappelle de faire attention également au coulage.

Marine BORELLA, seconde vérificatrice des comptes, précise que leur rôle était de contrôler les chiffres et qu'ils ont constaté que certains membres en service prennent des produits coûteux au coulage. Catarina ROSA souligne qu'un rappel a été fait lors de la dernière réunion des serveurs afin de les sensibiliser à cette problématique, et qu'un tableau des prix d'achats des  
245 diverses boissons sera mis à disposition des serveurs à la Bretelle.

LOULOU pense qu'il y a une certaine perte sur les produits du mois. Arun SENCHYNA propose que la CoCa vende les bouteilles invendues de la carte du mois aux membres afin que cela ne soit pas perdu. Cela fait partie des améliorations que souhaite mettre en place la CoCa. Yann WAECHTER trouve que la communication sur la carte du mois est plutôt bonne et que la  
250 qualité des produits est de plus en plus reconnue. Corine THEISEN pense que nous sommes tous conscients du bien-fondé de la carte du mois. La question est plutôt de savoir comment on gère notre propre consommation au coulage. Elle note aussi que la touche « carte du mois » de la caisse, mise en place lors de l'année 2018, n'est probablement pas encore utilisée de manière systématique, ce qui conduit à une sous-évaluation des ventes de produits du mois.

255 Mikaël SANTOS demande que le nouveau comité réfléchisse à ces problématiques et en tire des conclusions et des objectifs concrets. Corine THEISEN et Catarina ROSA mentionnent que des mesures ont déjà été prises.

*Arrivée de Giulia NOMBLOT. Membres actifs présents : 24.*

260 Catarina ROSA procède au vote sur l'approbation des comptes 2017 :

<b>Les comptes sont approuvés à l'unanimité des membres actifs présents.</b>
--

## 8. Approbation du budget 2019

265 Laura ROUX présente pour la commission comptes le budget 2019. Il s'agit du premier budget élaboré depuis la création de l'association. Ce budget est structuré d'après le plan comptable qui a été considérablement remanié au début de l'année 2019. Dans l'ensemble, ce budget reprend les résultats de l'années 2018. Quelques ajustements ont été effectués en fonction de charges qui ont pu être anticipées. Un élément important et encore inconnu, qui a dû être estimé, est le montant du remboursement du cambriolage.

270 Des remboursements envers nos créanciers, pour un total de 18'000 CHF, sont prévus cette année, dont 13'000 CHF en avril.

Le bénéfice prévu est de 57 CHF après remboursement des 17'000 CHF.

Arun SENCHYNA demande pourquoi ce budget ne tient pas compte des chiffres du bilan 2016 qui sont bien supérieurs à ceux de 2018.

275 Laura ROUX explique que la commission comptes a mis beaucoup d'énergie dans le remaniement du plan comptable et a eu moins de temps pour élaborer le budget, raison pour laquelle elle a choisi une forme de facilité. Elle estime par ailleurs que l'année 2019 s'annonce assez similaire à l'année 2018 (deux événements extra-muros, possible fermeture en été pour travaux, etc.)

280 Selim BELGHOUL demande si les 40 ans de la Bretelle ont été pris en compte dans les prévisions de rentrées financières. Ce n'a pas été le cas. Yannis SCHWERI précise que des frais vont également en découler et qu'il est dès lors difficile d'anticiper les rentrées financières liées à cet événement.

Hadrien DAMI ajoute que le budget 2019 est volontairement peu ambitieux et que le budget 2020 sera mieux établi.

285 Mikaël SANTOS demande si un plan de rachat de dettes a été réfléchi si l'on se retrouve en difficulté. Catarina ROSA explique que des anciens prêteurs se sont montrés prêts à réinvestir au besoin et qu'il y a également des nouveaux prêteurs potentiels.

Catarina ROSA procède au vote sur l'approbation du budget 2019 :

290 **Le budget 2019 est approuvé à l'unanimité des membres actifs présents.**

*Départ de Luc SCHALLER. Membres actifs présents : 23.*

## 9. Modification des statuts

295 Catarina ROSA rappelle que la modification des statuts nécessite la majorité des 2/3 des membres actifs présents.

### *a. Apolitisme (modification de l'art. 23)*

#### Proposition : ajout d'un al. 3 à l'article 23

Article 23

300 3. Le comité ne prend pas position en matière de politique. Il peut cependant se prononcer et engager l'association au cas par cas sur des sujets qui impactent les buts de l'association.

Catarina ROSA soumet la proposition au vote :

305	Pour : 22 Contre : 1 <b>La proposition est acceptée par l'assemblée générale.</b>
-----	---

### *b. Statut des membres*

310 Une modification du statut des membres (suppression du statut de membre de soutien) est proposée par le comité. Le statut de membre serait acquis par paiement de la cotisation minimale. Le statut de membre de soutien n'existerait plus. Le but de cette proposition est d'éliminer une lourdeur statutaire et de gestion.

#### Proposition de modifications

Article 5

315 2. Les cotisations annuelles **minimales** sont fixées par l'assemblée générale **pour tous les membres.**

Article 12

320 1. Peut être membre de l'association toute personne physique ou morale souhaitant s'investir dans « Les Amis de la Bretelle », pour autant qu'il s'agisse d'une motivation conforme aux buts de l'association.

320 2. Les demandes d'admission sont adressées au comité qui statue. La liste des membres est à disposition sur demande auprès du comité.

**3. Tous les membres ont une voix délibérative lors de l'assemblée générale.**

4. La qualité de membre se perd :

- 325
- par décès ;
  - par démission écrite adressée au comité ;
  - par exclusion prononcée par le comité, pour de justes motifs, avec un droit de recours devant l'assemblée générale. Le délai de recours est de trente jours dès la notification de la décision du comité ;
  - **en cas de défaut de paiement des cotisations pendant plus d'une année.**

330 5. Les membres démissionnaires ou exclus n'ont aucun droit à l'avoir social.

6. Les membres du comité peuvent quitter le comité par démission écrite adressée au comité avec un délai de trois mois.

Article 14

335 2. Elle se réunit une fois par an en session ordinaire. Elle peut, en outre, se réunir en session  
extraordinaire chaque fois que nécessaire à la demande du comité ou de 20% des **membres**.  
3. L'assemblée générale est valablement constituée à partir d'un quorum de 20% des **membres**. Si  
le quorum n'est pas atteint, une nouvelle assemblée générale est convoquée dans le mois qui suit.  
Lors de celle-ci, les décisions se prennent à la majorité simple des membres présents, même si le  
quorum de 20% n'est pas atteint.

340 Article 21

1. Le comité se compose au minimum d'un-e président-e, un-e trésorier-e, un-e secrétaire et un-e  
exploitant-e, tous **membres** de l'association, élus par l'assemblée générale.

345 Article 21bis

1. Des commissions, composées de **membres**, peuvent être créées par le comité ou par l'assemblée  
générale, selon les besoins de l'association.

350 Si cette proposition du comité n'est pas acceptée, une 2<sup>ème</sup> proposition sera faite pour clarifier  
le statut de membre en précisant que le statut de membre actif est lié au paiement d'une  
cotisation, et que les membres de soutien ne paient pas de cotisation (mais peuvent faire des  
dons à l'association).

355 Hadrien DAMI souligne qu'accepter la proposition de supprimer le statut de membre de soutien  
permettra de régler certains obstacles administratifs, d'enlever les membres « fantômes » des  
listes de l'association, et de lier la qualité de membre au paiement de la cotisation.

La 2<sup>ème</sup> proposition vise à clarifier la situation actuelle pour être moins dans l'incertitude quant  
aux statuts de membre. Il est également important de repartir sur une base nouvelle qui reflète  
la réalité actuelle des membres de l'association.

360 Nicolaï TCHETCHELACHVILI demande que les membres de soutien soient contactés pour  
être avertis de la décision. Catarina Rosa précise qu'ils recevront le PV de l'AG et seront donc  
informés par ce biais.

365 Arun SENCHYNA propose la création d'une liste « sympathisants » de la Bretelle qui  
recevraient des informations via une mailing list. Catarina ROSA l'informe qu'une idée de  
newsletter, dans laquelle figureraient les actuels membres de soutien qui ne souhaiteraient pas  
rester membres de l'association, est l'objet d'une réflexion en cours.

Selim BELGHOUL rappelle que le statut de membre de soutien avait été créé au début de  
l'association dans l'optique d'avoir un nombre élevé de membres, afin d'avoir du poids selon  
les demandes à faire, par exemple de subventions, mais que finalement cela n'a pas été vraiment  
utile.

370 Catarina ROSA assure que l'information sera clairement transmise à tous les membres actuels.  
Tous ceux qui le souhaitent pourront rester membre en payant leur cotisation.

*Départ de Marine BORELLA et Florian FRANZISKAKIS. Membres actifs présents : 21.*

*Arrivée de Claire LIBOIS. Membres actifs présents : 22.*

375

Catarina ROSA soumet la proposition au vote :

Pour : 19  
Contre : 1  
Abstention : 2

380 **La proposition est acceptée par l'assemblée générale.**

*c. Abaissement du quorum (modification de l'art. 14, al. 3)*

Proposition de modification : abaissement du quorum à 15%

Article 14

385 3. L'assemblée générale est valablement constituée à partir d'un quorum de **15%** des membres. Si le quorum n'est pas atteint, une nouvelle assemblée générale est convoquée dans le mois qui suit. Lors de celle-ci, les décisions se prennent à la majorité simple des membres présents, même si le quorum de **15%** n'est pas atteint.

390 Mikaël SANTOS pense que l'AG doit être tenue par un nombre minimal élevé (20%) afin qu'il y ait un certain nombre de membres présents qui ne fassent pas partie du comité.

Catarina ROSA soumet la proposition au vote :

Pour : 6  
Contre : 7  
Abstention : 9

395 **La proposition est refusée par l'assemblée générale.**

*d. Abaissement de la part des membres nécessaires pour convoquer une AG (modification de l'art.14, al. 2)*

Proposition de modification : abaissement à 15%

Article 14

400 2. Elle se réunit une fois par an en session ordinaire. Elle peut, en outre, se réunir en session extraordinaire chaque fois que nécessaire à la demande du comité ou de **15%** des membres.

Catarina ROSA soumet la proposition au vote :

Pour : 12  
Contre : 0  
Abstention : 10

405 La majorité des 2/3 n'est pas atteinte.

**La proposition est refusée par l'assemblée générale.**

410 *e. Statut des éventuels salariés au comité (modification de l'art. 22)*

Proposition 1 : modification de l'art. 22, al. 3

Article 22

1. Les membres du comité agissent bénévolement, dans le cadre de leur fonction, et ne peuvent prétendre qu'à l'indemnisation de leurs frais effectifs.
- 415 2. Pour les activités qui excèdent le cadre usuel de la fonction, chaque membre du comité peut recevoir un dédommagement approprié, fixé par le comité.
3. **Les personnes salariées par l'association ne peuvent siéger au comité qu'avec une voix consultative.**

420 Un débat a lieu sur le fait que tous les serveurs pourraient être considérés comme des « salariés » et que cela peut poser problème car, par conséquent, aucun serveur ne pourrait siéger au comité.

Laura ROUX propose donc de voter la suppression de l'alinéa 3, au lieu de sa modification.

Selim BELGHOUL rappelle que l'intérêt de l'alinéa 3 était, au début de l'association, de pouvoir faire des démarches pour qu'elle soit reconnue d'utilité publique, ce qui n'est plus

425 d'actualité.

Proposition 2 : suppression de l'al. 3

Article 22

1. Les membres du comité agissent bénévolement, dans le cadre de leur fonction, et ne peuvent prétendre qu'à l'indemnisation de leurs frais effectifs.
- 430 2. Pour les activités qui excèdent le cadre usuel de la fonction, chaque membre du comité peut recevoir un dédommagement approprié, fixé par le comité.

Catarina ROSA soumet la proposition 2 (suppression de l'al. 3) au vote :

435 Pour : 18  
Contre : 1  
Abstention : 3

**La proposition est acceptée par l'assemblée générale.**

### *f. Modifications cosmétiques*

440 Hadrien DAMI explique que le comité souhaitait profiter de cette assemblée générale pour corriger quelques coquilles dans les statuts (ponctuation, syntaxe, orthographe etc.)

#### Proposition de modifications :

##### Article 2

445 Le siège de l'association est situé dans le Canton de Genève, au 17 rue des Étuves. Sa durée est illimitée.

##### Article 11

450 En cas de dissolution de l'association, l'actif disponible sera entièrement attribué à une institution poursuivant **des buts analogues à ceux** de l'association. En aucun cas, les biens ne pourront retourner aux fondateurs physiques ou aux membres, ni être utilisés à leur profit en tout ou partie et de quelque manière que ce soit.

##### Article 18

455 Les votations ont lieu à main levée. À la demande de cinq membres au moins, elles auront lieu au scrutin secret.

##### Article 19

L'ordre du jour de l'assemblée générale annuelle, dite ordinaire, comprend nécessairement :

- 460
- l'approbation du procès-verbal de la dernière assemblée générale ;
  - le rapport du comité sur l'activité de l'association pendant la période écoulée ;
  - les rapports de trésorerie et de l'organe de contrôle des comptes et leur approbation ;
  - la fixation des cotisations, dans le cas où elles sont modifiées ;
  - l'élection des membres du **comité** et de l'organe de contrôle des comptes ;
  - les propositions individuelles.
- 465

##### Article 20

Le comité est autorisé à faire tous les actes qui se rapportent **aux buts** de l'association. Il a plus particulièrement comme tâche la gestion des affaires courantes.

##### Article 21bis

470 3. Chaque commission dispose d'une voix délibérative **au sein du** comité. Elle peut désigner n'importe lequel de ses membres pour la représenter.

##### Article 23

475 1. Le comité est chargé :

- de prendre les mesures utiles pour atteindre les buts de l'association ;
  - de convoquer les assemblées générales ordinaires et extraordinaires ;
  - de prendre les décisions relatives à l'admission et à la démission des membres, ainsi **qu'à** leur exclusion éventuelle ;
- 480
- de veiller à l'application des statuts, de rédiger les règlements et d'administrer les biens de l'association.

2. Le comité prend ses décisions de manière collégiale et à la majorité simple.

##### Article 24

485 L'association est valablement engagée :

- pour les engagements liés à la gestion de l'association, par la signature de deux membres du comité au moins ;
  - pour les engagements liés à l'exploitation de l'établissement « La Bretelle », par la signature de l'exploitant-e, après consultation et approbation du comité, ou par la signature de deux membres
- 490 du comité, après consultation de l'exploitant-e.

Catarina ROSA soumet la proposition au vote :

**La proposition est acceptée par l'assemblée générale à l'unanimité des membres présents.**

### ***9. Montant des cotisations annuelles***

495 Catarina ROSA rappelle que le montant de la cotisation annuelle minimale est fixé par l'assemblée générale, à la majorité simple (car il ne s'agit pas d'une modification des statuts).

Lors de la dernière assemblée générale, la cotisation avait été fixée à 40.-. Faute de suivi, cela n'avait pas réellement été appliqué, et la plupart des membres se sont acquittés d'une cotisation de 20.- pour l'année 2018.

500 Le comité propose de fixer la cotisation 2019 à 40.-

Arun SENCHYNA demande à ce qu'il y ait un meilleur suivi des cotisations lors de l'année 2019.

Yannis SCHWERI trouve que 40.-, c'est trop. C'est le montant que perçoit en défraiement un serveur pour toute une soirée d'investissement à la Bretelle.

505 Catarina ROSA soumet au vote les propositions de cotisations à 20.- et 40.- :

Pour une cotisation à 40.- : 12

Pour une cotisation à 20.- : 1'

**La cotisation minimale pour l'année 2019 est fixée à 40.-**

### ***10. Vote de décharge du comité 2018***

510 Catarina ROSA procède au vote de décharge du comité :

**La décharge du comité est approuvée à l'unanimité des membres présents.**

### ***11. Élection du comité***

#### ***a. Élection du président***

Catarina ROSA procède à l'élection du président.

515 Yann WAECHTER présente sa candidature. Aucune candidature concurrente ne s'exprime.

**Yann WAECHTER est élu président avec 22 voix.**

***b. Élection du vice-président***

Catarina ROSA procède à l'élection du vice-président.

520 Anthony D'EREDITÀ présente sa candidature par la voix de Catarina ROSA. Aucune candidature concurrente ne s'exprime.

**Anthony D'EREDITÀ est élu vice-président avec 21 voix.**

***c. Élection du secrétaire***

Catarina ROSA procède à l'élection du secrétaire. Cinthia ROTH présente sa candidature.  
525 Aucune candidature concurrente ne s'exprime.

**Cinthia ROTH est élue secrétaire avec 22 voix.**

***d. Élection du trésorier***

Catarina ROSA procède à l'élection du trésorier. Laura ROUX présente sa candidature. Aucune candidature concurrente ne s'exprime.

530 **Laura ROUX est élue trésorière avec 22 voix.**

***e. Élection de l'exploitant***

Catarina ROSA procède à l'élection de l'exploitant. Hadrien DAMI présente sa candidature. Aucune candidature concurrente ne s'exprime.

**Hadrien DAMI est élu exploitant avec 22 voix.**

535 ***12. Élection des vérificateurs des comptes***

Catarina ROSA procède à l'élection des vérificateurs des comptes.

Claire LIBOIS et Mikaël SANTOS et Corine THEISEN présentent leur candidature. Aucune autre candidature concurrente ne s'exprime.

540 Laura ROUX signale que ces 3 personnes font partie de la commission comptes et que cela peut être problématique pour la transparence du contrôle des comptes.

De ce fait, Corine THEISEN retire sa candidature. Claire LIBOIS et Mikaël SANTOS annoncent leur retrait de la commission et maintiennent leur candidature.

**Mikaël SANTOS est élu vérificateur des comptes avec 21 voix.**

**Claire LIBOIS est élue vérificatrice des comptes avec 21 voix.**

545

### **13. Présidence des commissions**

Les diverses commissions de l'association ont procédé à l'élection de leur président à la fin du mois de février. Catarina ROSA rappelle que les présidents de commission sont chargés de la coordination de leur commission et des communications avec le comité.

550 La commission possède une voix délibérative au comité, où elle est normalement représentée par son président.

Les présidents élus sont les suivants :

- commission service, exploitation et entretien : Catarina ROSA ;
- commission culturelle : Cinthia ROTH qui, lors des réunions de comité, déléguera sa
- 555 voix à un autre membre de la commission culturelle ;
- commission carte : Laurence SRIUNYOO (dite « Loulou »)
- commission compte : cette commission sera présidée par la trésorière, Laura ROUX.

### **14. Divers**

560 Hadrien DAMI appelle tous ceux qui le souhaitent à s'engager pour la Fête de la Musique 2019 qui aura lieu du 21 au 23 juin !

565 Selim BELGHOUL demande quelles festivités sont prévues pour les 4 ans de l'association et les 40 ans du bar la Bretelle. Yannis SCHWERI explique que les 4 ans se dérouleront selon la même formule que les années précédentes. Pour les 40 ans, une réflexion est en cours pour mettre sur pied une semaine de festivités en automne avec la participation, entre autres, de Marie-Claire, fondatrice de la Bretelle.

570 Laura ROUX demande à tous de penser à venir payer leur cotisation à la fin de l'assemblée générale ! Elle termine en remerciant particulièrement Catarina ROSA pour son investissement durant ses deux années à la présidence de la Bretelle, ainsi que Corine THEISEN, qui nous a accordé sa confiance il y a 4 ans en prenant l'exploitation du bar et en nous apportant son précieux soutien.

Catarina ROSA, en l'absence d'autres divers, clôt l'assemblée générale et remercie les membres pour leur participation.